

*Le Premier Ministre*

Paris, le

14 JAN. 2013

Monsieur le Président,

Par un courrier commun à plusieurs associations, vous appelez mon attention sur la situation particulière de l'accueil des migrants dans le Calais et me faites part plus généralement de votre préoccupation face à la politique menée par le Gouvernement à l'égard des étrangers. Le constat que vous dressez est sévère. Je souhaite vous apporter des réponses précises qui témoignent d'une réorientation complète de la politique de l'immigration.

Dès mon discours de politique générale devant le Parlement, j'avais fixé la feuille de route du Gouvernement en rappelant que la France est une terre d'immigration et d'intégration. J'observe que toutes les mesures que j'avais annoncées à cette occasion ont été, ou mises en œuvre, ou mises à l'étude par les ministres concernés. Certaines ont déjà produit les effets attendus. D'autres, conduisant à des modifications législatives, sont en cours d'examen au Parlement ou en préparation dans les ministères.

Je pense à l'assouplissement des conditions d'accueil dans les universités et des modalités d'accès à une première expérience professionnelle (circulaire aux préfets du mois de mai). A cette même période, les préfets et les procureurs de la République ont reçu instruction de ne plus recourir à la garde à vue pour les étrangers en situation irrégulière. Il a également été mis un terme à la rétention administrative des familles. En septembre, ce sont les conditions d'accès à la nationalité qui ont été significativement revues pour permettre aux étrangers aspirant à vivre durablement dans notre pays d'accéder à la nationalité. Enfin, en novembre, le ministre de l'intérieur a adressé une circulaire demandant aux préfets de procéder au réexamen, au cas par cas, de la situation des étrangers séjournant irrégulièrement sur notre territoire. Ces instructions permettent de régler un grand nombre de situations humaines difficiles, souvent pour des familles avec enfants qui, détenteurs d'un titre de séjour, pourront alors accéder aux dispositifs de droit commun (par exemple en matière de logement).

Tous ces éléments dessinent les contours d'une nouvelle politique d'immigration, qui trouvera une traduction législative concrète dans le courant de l'année 2013.

.../...

Monsieur Stéphane MAUGENDRE  
Président du GISTI  
Groupe d'information et de soutien des immigrés  
3, Villa Marcès  
75011 PARIS

S'agissant plus particulièrement de la situation dans le Calaisis - territoire confronté à une situation tout à fait exceptionnelle -, les mêmes instructions trouvent à s'appliquer. Elles reposent sur la nécessité de concilier deux exigences : la fermeté, en particulier dans l'exécution des décisions de justice ou dans la lutte contre l'immigration irrégulière et les filières ; mais aussi le respect de la dignité et l'humanité de l'action administrative face à des situations souvent très douloureuses.

Les opérations d'expulsion qui sont intervenues à Calais ont été menées à la demande des propriétaires des terrains illicitement occupés et sous le contrôle des autorités judiciaires. En outre, afin de maintenir un dialogue avec les associations de solidarité, le Préfet du Pas-de-Calais a confié au Sous-préfet de Calais la mission d'élaborer un protocole d'intervention en concertation avec les élus locaux et les responsables associatifs. Une première réunion s'est tenue à la sous-préfecture de Calais début novembre. Le protocole sera présenté à tous les participants lors de la seconde table ronde, programmée le 1<sup>er</sup> février prochain. La question de la mise à l'abri des migrants a également été évoquée avec les maires des communes concernées. Ainsi, il a pu être convenu d'un dispositif d'hébergement des migrants dans le cadre du plan grand froid, dispositif qui a déjà produit des résultats positifs.

Néanmoins, et comme vous l'indiquez avec raison, ces efforts resteront vains si nous ne faisons pas en sorte que les délais d'instruction des demandes d'asile soient significativement réduits. A ce titre, le Gouvernement a intégré dans le projet de loi de finances 2013 un renforcement des effectifs de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA). Cet objectif d'accélération du traitement des demandes est la priorité fixée au nouveau directeur général de l'OFPRA, qui vient d'être nommé en Conseil des ministres après consultation des deux commissions parlementaires.

Depuis sa prise de fonction, le Gouvernement n'est pas resté inactif. La politique, qu'il a initiée avec détermination, vise à rompre définitivement avec la stigmatisation dont sont encore aujourd'hui victimes les populations étrangères dans notre pays. Il nous revient de retrouver le chemin du rassemblement et de l'apaisement. Je suis conscient des responsabilités qui pèsent sur le Gouvernement. Mais je sais aussi pouvoir compter sur l'action de vos associations qui contribuera à atteindre cet objectif commun.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



---

Jean-Marc AYRAULT